

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°13/2023

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
12 avril 2023 à 18 heures
Date de la convocation :
05 avril 2023

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Francis GANTOU, Maire**.

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - CATHALA Maxime - GANTOU Francis - GARCIA Jordi - GARRETTE Sylvie - MARTY Joseph - ROIG Sandra - ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s): MM. GARCEAU Cécile, JUNCA Martin.

Pouvoir(s) :

- M. JUNCA Martin à M. MARTY Joseph.
- Mme. GARCEAU Cécile à Mme GARRETTE Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme BARNOLE Bénédicte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2023 sur le Budget annexe « Lotissement et zone d'aménagement ».

Rapporteur : M. le Maire.

Vu la délibération n°25/2015 du 06/07/20225 portant sur la création d'un budget annexe « Lotissements et zones d'aménagement ».

Vu la délibération n°01/2022 du 09/03/2022 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en session ordinaire le 29 mars, 04 et 05 avril 2023.

Vu l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vu le vote par nature du budget.

Où l'avis de la Commission des Finances.

Considérant un vote par chapitre globalisé en fonctionnement et par opération et chapitre globalisé en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (11 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- ADOPTER le projet du budget primitif 2023 du Budget Annexe, en équilibre :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de Fonctionnement</i>		
Mouvements réels	5 010.00	58 698.00
Mouvements d'ordre	13 842.88	-
Résultat reporté	39 845.12	-
Dépenses imprévues (022)	-	-
Total de la section	58 698	58 698
<i>Section d'Investissement</i>		
Mouvements réels	143 375.02	-
Mouvements d'ordre	-	13 842.88
Solde d'exécution	-	129 532.14
Dépenses imprévues (020)	-	-
Total de la section	143 375.02	143 375.02
Total Général :	202 073.02	202 073.02

- AUTORISER Monsieur le Maire procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (budget principal et budget annexe).
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le : 20/04/2023	
Date de Réception Préfecture : 20/04/2023	
AR Préfecture N°066-216602185-20230412-132023-BF	
Publiée et/ou notification le : 21/04/2023	
Document certifié conforme	
Le Maire,	
<i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,
Francis GANTOU



La secrétaire de séance,

Mme Bénédicte BARNOLE